



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 7 mai 2021

Préavis no 03/2021

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

concernant

**la création d'un appartement dans l'ancien bâtiment du congélateur et
aménagements extérieurs et demande crédit fr. 450'000.00**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commune de Chavannes-le-Chêne a fait l'acquisition du bâtiment « Ancien congélateur » dans le but d'y créer un appartement.

Après études de projets, la Municipalité se fait un plaisir de vous soumettre la demande suivante.
Création d'un appartement dans toute la partie garage et ancien local congélateur, de 3 ½ pièces pour un montant de **fr. 450'000.00**.

Destruction de la partie « Ancien local à pare-neige » jouxtant au bâtiment du four.

Le montant total de ces travaux est estimé à **fr. 450'000.00**. L'amortissement et les intérêts devraient être couverts par la location. Cet amortissement se fera sur une période de 30 ans.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

**sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission ad hoc et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

décide :

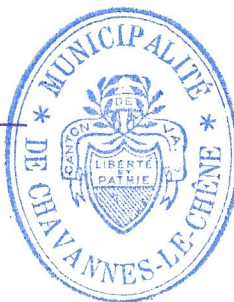
- article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder à la création d'un appartement dans l'immeuble ancien congélateur et autoriser celle-ci à la démolition du bâtiment local à pare-neige.
- article 2 : Le financement de cet investissement sera assuré par le compte d'épargne pour un montant de **fr. 145'000.00** et par un emprunt bancaire de **fr. 305'000.00**
- article 3 : La dépense sera imputée au compte « Bâtiments » 9123.9
- article 4 : L'amortissement se fera de la manière suivante. Utilisation du fonds de réserve bâtiments pour une montant de **fr. 145'000.00** et le solde sur 30 ans.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



F. Marmier



La Secrétaire



C. Badel